

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 18 décembre 2015

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 18 décembre 2015 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 8 décembre 2015.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Laurent GARCIA, Mireille KAMMERLOCHER, M. Hélène DUROCQ, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT, Christine BESOMBE-JOLLY, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Colette CHAPUIS,.

Absente excusée et représentée : C.BLAISE représentée par Y.GUIGNOT

Absent ni excusé ni représenté : Philippe PLOYER

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 6 novembre 2015 est adopté à l'unanimité

SCHEMA de COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire explique aux Conseillers qu'une délibération doit être prise suite à la demande de Mme la Préfète sur la proposition d'un nouveau schéma de coopération intercommunale relatif aux communes de la C.C Val de PESMES. Une partie des communes irait vers MARNAY, les autres communes rejoindraient le Val de GRAY qui se dit prêt à les accueillir. Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- de respecter le souhait des communes de la CC Val de PESMES (CCVP)
- d'accepter les communes qui désirent intégrer la CC Val de GRAY (CCVG)
- de refuser toute fusion de la CCVP avec la CCVG

REGIME INDEMNITAIRE

Des heures supplémentaires sont mandatées à l'agent technique par arrêté du 2 mai 1994 à raison de 9 heures mensuelles.

Il convient d'actualiser, en conformité avec la législation, et de déterminer les heures réelles effectuées en tenant compte de la participation lors des manifestations périodiques.

Après discussion, il est décidé par dix voix pour et quatre abstentions, le paiement sur onze mois de :

- pour les mois d'octobre à mars compris : 7 heures mensuelles dont 4 heures de week-ends
- pour les mois d'avril à août : 5 heures mensuelles dont 3 heures de week-ends.

PROPOSITIONS DE FOURNITURE ET PARAMETRAGE DE L'INSTALLATION TELEPHONIQUE DE LA MAIRIE - ECOLE

Des devis ont été demandés et trois propositions sont à examiner venant de ORANGE, ATE et ACTUACOM. Après discussion, la proposition d'acquisition du matériel est écartée, la solution de la location est retenue.

ACTUACOM présentant un coût inférieur avec les mêmes prestations est choisi à l'unanimité.

TARIFS DE CONCESSIONS : Suite à la délibération prise le 21 mai 2014, il convient de préciser les tarifs relatifs aux emplacements de 4 m² et aux cases du columbarium.

Les tarifs suivants sont adoptés à l'unanimité :

* 4 m² concessions doubles : 60 € pour 30 ans et 100 € pour 50 ans

* columbarium : 763 € pour 30 ans et 1068 € pour 50 ans.

RETRAIT DE COMMUNES AU S.I.V :

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 novembre 2014, le comité syndical du Syndicat de Voirie du Val de Saône a accepté la demande de retrait de la commune de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY.

En application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque organe délibérant des membres du Syndicat doit, en vue de la décision définitive du Préfet approuvant ou non le retrait de la commune de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY, délibérer sur ce sujet dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification. Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa précédente délibération du 17 décembre 2014 et déclare accepter la demande de retrait de BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY du Syndicat de voirie du Val de Saône.

POUR INFORMATION :

- camion pizza : une autorisation de voirie a été délivrée pour l'installation d'un camion pizza le **mardi soir place de la Paix**



**Meilleurs
Vœux
2016**

*Les vœux du Maire auront
lieu dimanche 10 janvier 2016 à 11h00 salle polyvalente*